



Élisent leurs représentants dans
les différentes instances du lycée

Délégués de classe

Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin uninominal à deux tours dans chaque classe, avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire (20 octobre 2023). Si deux candidats obtiennent le même nombre de voix au second tour, le plus jeune candidat est déclaré élu.

CVL

Conseil de la Vie Lycéenne
Composé de 10 lycéens élus pour 2 ans
Le vice-président du CVL est élu pour 1 an parmi les membres titulaires ou suppléants du CVL.

AG des Délégués de classe

Conseil de discipline

3 élèves

CA (Conseil d'administration)

Les délégués des élèves et du CVL élisent 4 représentants au sein des membres titulaires et suppléants du CVL
Le vice-président du CVL siège au CA de droit

Fond social

3 élèves

CHS

2 élèves

Commission d'Hygiène
et de Sécurité

CESC

2 élèves

Commission
d'Éducation à la Santé
et à la Citoyenneté